



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Président
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur Le Chef de l'Unité dé-
partementale de l'Artois
Equipe B2

Courriel : ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Affaire suivie par Claire Frey
claire.frey@developpement-durable.gouv.fr
urd.artois.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Le 3 avril 2024,

Objet : Information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité environnementale, suite à la consultation relative au projet de modification du lavoir de la société Terreos sur Lillers (62)

N° d'enregistrement Garance : 2024-7754

Monsieur,

Vous avez saisi le 31 janvier 2024 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet.

Le projet, porté par la société Tereos, concerne le remplacement d'équipements du lavoir du site de l'établissement situé à Lillers, en lieu et place des équipements existants.

Cette évolution conduira à une augmentation de la quantité journalière de betteraves propres et de pulpes surpressées produites sans modification du classement du site, site classé Seveso seuil bas. Le projet n'induirait pas de modification significative en termes de risques accidentels. Il n'aura pas d'incidence sur les effluents aqueux du site (qualité inchangée et débit de rejet de la station d'épuration biologique non impactée à la hausse grâce aux bassins jouant un rôle de tampons). L'augmentation induite du trafic annuel est très limitée, le trafic connaîtra une intensification sur campagne "betteraves" qui se trouvera raccourcie en durée. Cette intensification est d'écrite, et des mesures de gestion fonctionnelle du trafic sont présentées.

Après en avoir délibéré collégalement le 3 avril 2024, je vous informe qu'au vu du dossier et des retours des consultations, l'autorité environnementale n'émet pas d'observation.

Le présent courrier sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
de la mission régionale d'autorité environnementale

Hauts-de-France,



Philippe GRATADOUR

Copies : Préfecture du département du Pas-de-Calais
DREAL Hauts-de-France